



**BUREAU SYNDICAL DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES
MERCREDI 23 JUIN 2021 à 16H
Salle de Conférence du Centre des Congrès
EPINAL**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU
23 juin 2021
ORDRE DU JOUR DU BUREAU**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 19 mai 2021,
2. Attribution de subventions au titre de l'ECV pour l'année 2021,
3. Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2021,
4. Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2019-2022,
5. Préparation de la réunion du Comité Syndical du 23 juin 2021,
6. Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SDEV

L'an deux mille vingt-et-un,
Le mercredi vingt-trois juin,
à 16 heures,

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué par courrier en date du 15 juin 2021, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Serge RENAUX.

Monsieur le Président ouvre la séance à 16 h.

Monsieur Mustafa GUGLU, Membre du BUREAU et Vice-Président, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres du Bureau présents à cette réunion. Il remercie également Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental, pour sa participation active aux travaux du Syndicat.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, le quorum est atteint et les débats peuvent avoir lieu.

SONT PRESENTS :

ANTONOT Philippe
CHAPELIER Thierry
COMBEAU Jean-Michel
GUGLU Mustafa
HUSSON Claude
RENAUX Serge
RIGOLLET Thierry
TISSERAND Daniel

SONT EXCUSES/ABSENTS :

ANCEL Olivier
BASSIERE Nadine
BEKAI Steve
BOGARD Gilbert
BRESSON Joel
FIORINI Valentin

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 19 mai 2021

Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 19 mai 2021. Ce compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical, via xActes le 3 juin 2021.

DELIBERATION N°25/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du BUREAU du 19 mai 2021.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

2 - Attribution de subventions au titre de l'ECV pour l'année 2021

Arrivée de Monsieur Thierry RIGOLLET.

Le SDEV est chargé de définir les modalités de répartition des aides à l'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'application de l'article 8 dit « Environnement et Cadre de Vie » du contrat de concession avec ENEDIS de décembre 1995 ayant fait l'objet d'un aménagement par voie d'avenant le 05 décembre 2012.

Pour mémoire, l'article 8 du contrat de concession dispose « *comme participation au financement de travaux dont l'autorité concédante (le SDEV) sera maître d'ouvrage et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité concédante une contribution annuelle* ».

« *A partir du programme de l'année 2015, le montant de cette contribution sera fixé chaque année d'un commun accord entre les parties, lors d'une rencontre annuelle organisée au cours du dernier trimestre de l'année N-1, à partir de l'examen du programme de travaux prévu dans ce domaine par l'autorité concédante en dehors de la part des programmes aidés par le FACE ou de tout programme de péréquation des charges d'investissement financé avec le concours des distributeurs d'électricité* ».

« *Toutefois, à compter de cette année 2015 et jusqu'à l'échéance du contrat de concession, soit décembre 2025, si le volume de travaux proposé par l'autorité concédante le permet, la participation financière annuelle du concessionnaire sera fixée sur la base de la valeur plancher* » (52,30 € par kilomètre de réseau aérien Haute Tension et Basse Tension au 31/12 de l'année A-1).

« *La participation convenue sera versée par le concessionnaire sur la présentation d'un état des justificatifs récapitulatif des chantiers éligibles retenus au programme et des dépenses réellement exposées* ».

La répartition des crédits de l'Environnement et Cadre de Vie (article 8 du contrat de concession de décembre 1995), soit 358 428 € pour l'année 2021 (pour mémoire : 360 765 € en 2020), est proposée après avis de la COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE du SDEV, réunie ce même jour à 14 h.

Il revient donc au BUREAU d'attribuer les subventions du programme ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE pour l'année 2021 conformément à la délibération du COMITE SYNDICAL du 30 septembre 2020 (Délibération n°35/30-09-2020) et suivant les modalités adoptées par le COMITE en séance des 31 janvier 2018 (Délibération n° 04/31-01-2018) et 30 janvier 2019 (Délibération n° 05/30-01-2019).

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Florent DUVAL qui présente le programme de subventions Environnement et Cadre de Vie, ainsi que les critères de classement des dossiers, car une sélection est rendue nécessaire par le fait que le montant de l'enveloppe de subventions est inférieur au montant des demandes reçues par le Syndicat.

Cette enveloppe est répartie entre communes urbaines et communes rurales suivant le linéaire de réseau basse tension de chaque catégorie. Pour 2021, la répartition est de 50 % - 50 %, soit 179 214 € pour chacune des classifications.

- Concernant les communes urbaines :

19 dossiers ont été déposés pour un montant de subvention de 527 445,41 €.

Suite au travail préparatoire des Services pour l'application des critères, la Commission a proposé de retenir 8 dossiers pour un montant de 237 431,39 €, du fait de l'égalité de points entre 3 communes.

Proposition d'attributions au titre de l'Environnement et Cadre de Vie en 2021 Communes URBAINES

COMMUNE	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	PLAFOND H.T. DES TRAVAUX	MONTANT ENEDIS (40%)
CHARMES	Enfouissement des réseaux secs rue René Didierjean (RD55), tranche 1	137 175,74 €	90 000,00 €	36 000,00 €
DOGNEVILLE	Enfouissement des réseaux secs route de Dignonville, rue Sous le Bois et chemin du Fringent	124 642,63 €	90 000,00 €	36 000,00 €
NEUFCHATEAU	Enfouissement du réseau BT rue du Château et rue Moulaune	29 848,32 €	29 848,32 €	11 939,33 €
POUXEUX	Enfouissement du réseau BT rue du Saut du Broc et rue de Bazimpré	77 262,54 €	77 262,54 €	30 905,02 €
RAMBERVILLERS	Enfouissement du réseau BT avenue du 11 Novembre et rue d'Epinal	182 898,50 €	90 000,00 €	36 000,00 €
RAON L'ETAPE	Enfouissement du réseau BT rue Aristide Briand	36 467,61 €	36 467,61 €	14 587,04 €
SAULCY SUR MEURTHE	Enfouissement du réseau BT rue des Déportés	158 644,82 €	90 000,00 €	36 000,00 €
VAL D'AJOL (LE)	Enfouissement du réseau BT à Faymont, tranche 2	141 259,73 €	90 000,00 €	36 000,00 €
TOTAUX		888 199,89 €	593 578,47 €	237 431,39 €

MONTANT Environnement et Cadre de Vie disponible pour les communes urbaines en 2021	179 214 €
--	------------------

11 communes ne seraient pas retenues :

MOYENMOUTIER	SAINT LEONARD
NEUFCHATEAU	SAINTE MARGUERITE
RAMONCHAMP	SAINT MARGUERITE
SAINT DIE DES VOSGES	VITTEL
SAINT DIE DES VOSGES	XERTIGNY
SAINT DIE DES VOSGES	

Monsieur le Président souligne le travail rigoureux et transparent effectué, et soumet la proposition de la Commission ECV aux Membres du Bureau. Il ajoute en effet qu'il n'est pas envisageable de créer des sous critères pour départager les 3 ex aequo et propose donc que le SDEV abonde l'enveloppe sur ses fonds propres pour pouvoir retenir ces 8 dossiers.

Monsieur Thierry RIGOLLET s'interroge sur ce qu'il est possible de faire pour ne pas rencontrer cette situation l'année prochaine.

Monsieur le Président indique que cette situation est récurrente, et qu'il est préférable que l'enveloppe soit consommée entièrement quitte à ce que le SDEV participe sur ses fonds propres.

Il ajoute que les négociations en cours avec le concessionnaire Enedis pour le renouvellement du Cahier des Charges portent notamment sur cette enveloppe « article 8 ». Il est évident que le SDEV ne souhaite pas percevoir moins qu'actuellement.

Enfin, il précise que ce n'est pas parce que le dossier n'est pas retenu au titre du programme ECV, que la commune va supporter 100 % des frais. Pour les communes urbaines conservant la taxe sur la consommation finale d'électricité, le SDEV participera à hauteur de 20 % ; pour les communes urbaines pour lesquelles le SDEV perçoit cette taxe, le SDEV participera à hauteur de 52 %.

Pour les communes rurales dont le dossier ne serait pas retenu, le SDEV participera à hauteur de 34 %.

- Concernant les communes rurales :

28 dossiers ont été déposés pour un montant de subvention de 489 504,74 €.

Suite à l'application des critères, le Commission a proposé de retenir 10 dossiers pour un montant de 180 000 €.



Commission Environnement et Cadre de Vie du 23 Juin 2021

Proposition d'attributions au titre de l'Environnement et Cadre de Vie en 2021 Communes RURALES

COMMUNE	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	PLAFOND H.T. DES TRAVAUX	MONTANT ENEDIS (40%)
BUSSANG	Enfouissement réseau BT route de Chamaka et route de l'Echo de Chamaka, tranche 1	118 011,58 €	45 000,00 €	18 000,00 €
COUSSEY	Enfouissement réseau BT rue des Canes, rue du Dessous, rue de l'Orme et rue des Prés	151 063,01 €	45 000,00 €	18 000,00 €
DARNIEULLES	Enfouissement réseau BT rue d'Epinal	98 454,71 €	45 000,00 €	18 000,00 €
MAZELEY	Enfouissement réseau BT rue du Pâquis et rue Goujeau	97 153,80 €	45 000,00 €	18 000,00 €
PADOUX	Enfouissement réseau BT le long de la RD46	116 082,16 €	45 000,00 €	18 000,00 €
SAINT GORGON	Enfouissement réseau BT rue de Genevoix	110 710,90 €	45 000,00 €	18 000,00 €
VICHEREY	Enfouissement réseau BT rue de la Halle, rue Haute, rue Mangin Chavenot et rue St Laurent	123 569,89 €	45 000,00 €	18 000,00 €
VOUXEY	Enfouissement réseau BT rue du Han, rue du Bussing et rue du Verdrillon	99 732,23 €	45 000,00 €	18 000,00 €
XAMONTARUPT	Enfouissement réseau BT au centre du village, tranche 6	82 993,89 €	45 000,00 €	18 000,00 €
XARONVAL	Enfouissement réseau BT rue Jean Fourier et impasse des Flandres	47 556,62 €	45 000,00 €	18 000,00 €
TOTAUX		1 046 328,79 €	450 000,00 €	180 000,00 €
MONTANT Environnement et Cadre de Vie disponible pour les communes rurales en 2021				179 214 €

18 communes rurales non retenues au titre du programme "Environnement et Cadre de Vie" en 2021 :

BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	MOYEMONT
CORCIEUX	REBEUVILLE
DAMAS AUX BOIS	SAINT MENGE
DOMBROT LE SEC	SALLE (LA)
DOMEVRE SUR AVIERE	SAULXURES LES BULGNEVILLE
HERGUGNEY	SAUVILLE
LANDAVILLE	SOCOURT
LIGNEVILLE	VAUDEVILLE
MONTHUREUX SUR SAONE	VILLOTTE

Les dossiers non retenus ont été présentés à la Commission FACE, réunie à 15h, et qui applique les mêmes critères en ce qui concerne le programme enfouissement.

Au total, au vu des propositions de la Commission ECV, le SDEV devrait abonder l'enveloppe à hauteur de 59 000 €.

Monsieur Thierry RIGOLLET demande si cela va entraîner des décisions modificatives au niveau comptable.

Monsieur Florent DUVAL indique que non, car le budget primitif est construit au vu des enveloppes de subventions accordées pour l'année tant en recettes, qu'en dépenses (prévisions de travaux).

Monsieur le Président souhaite à cet égard, préciser le calendrier de ces opérations : les demandes initiales des communes doivent parvenir au Syndicat avant le 31/12 de l'année n, afin que les chargés d'affaires puissent proposer un chiffrage des travaux aux communes avant le 01/03 de l'année n+1. Ces dernières peuvent alors élaborer leur budget sur cette base, et doivent délibérer au vu de ces estimations pour confirmer leur dossier avant le 15/04 de l'année n+1. Les Services effectuent alors le travail préparatoire des commissions qui se réunissent au mois de juin.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose aux Membres du Bureau d'approuver les programmes de travaux retenus par la Commission ECV.

DELIBERATION N°26/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, adopte les propositions d'attribution des subventions de l'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE au titre de l'année 2021 émises par la Commission compétente réunie le mercredi 23 juin 2021 à 14h, et dont les détails sont joints en annexe à la présente délibération.

APPROUVE l'abondement exceptionnel de l'enveloppe de l'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE au bénéfice des communes urbaines et rurales par le budget du SDEV à hauteur de 59 003,39 € (prévisionnels).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du SDEV pour l'année 2021.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

3 - Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2021

Chaque année, le SDEV procède, conformément aux modalités de répartition définies par le COMITE SYNDICAL, à l'attribution des subventions au titre du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale.

L'ensemble des crédits du FACE pour l'année 2021 est proposée à la répartition après avis de la COMMISSION FACE du SDEV, réunie ce même jour à 15h.

Il revient ensuite au BUREAU d'attribuer les subventions du FACE pour l'année 2021 conformément à la délibération du COMITE SYNDICAL du 30 septembre 2020 (Délibération n°35/30-09-2020) et aux taux de subventionnement du FACE votés par le COMITE SYNDICAL.

Pour information, le montant des crédits attribués par le FACE pour l'année 2021 au Département des VOSGES s'établit comme suit :

- 1 144.1 k€ pour le sous-programme renforcement ;
- 241 k€ pour le sous-programme extension ;
- 336.3 k€ pour le sous-programme enfouissement ;
- 544.4 k€ pour le sous-programme sécurisation ;

Soit un total de 2 265 800 € contre 2 364 000 € (soit - 98 200 € par rapport à 2020 ; - 4,15 %).

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Florent DUVAL afin qu'il présente les différents tableaux de programmes retenus par la Commission FACE.

- Sous-programme enfouissement : comme vu précédemment, suite à l'attribution des fonds de l'enveloppe ECV, il reste 18 dossiers de demandes de subvention pour des travaux d'enfouissement de réseaux, subventionnables à hauteur de 678 964,70 € pour une enveloppe de 336 300 €.

La participation financière restant à charge de la commune est identique quel que soit le programme de subvention auquel son dossier est retenu. Les critères de sélection sont également identiques à ceux utilisés pour le programme ECV.

La Commission FACE propose de retenir 11 dossiers pour un montant de 406 084,84 € compte-tenu de l'égalité de points entre 2 communes. Un abondement de près de 70 000 € serait donc nécessaire de la part du SDEV, afin de consommer l'intégralité de l'enveloppe attribuée.



Commission FACE du 23 Juin 2021

Proposition d'attributions au titre du FACE Enfouissement en 2021

COMMUNE	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	PLAFOND H.T. DES TRAVAUX	MONTANT FACE (55%)
BAN SUR MEURTHE - CLEFCY	Enfouissement réseau BT autour de la Mairie	33 765,35 €	33 765,35 €	18 570,94 €
CORCIEUX	Enfouissement réseau BT route de Ruxieux	48 275,73 €	48 275,73 €	26 551,65 €
DAMAS AUX BOIS	Enfouissement réseau BT au centre du village, RD12	147 996,39 €	90 000,00 €	49 500,00 €
DOMBROT LE SEC	Enfouissement réseau BT rue du St Brice, rue de la Fontaine et rue de la Sauvegarde	45 861,54 €	45 861,54 €	25 223,85 €
DOMEVRE SUR AVIERE	Enfouissement réseau BT rue de l'Avière et rue du Fincieux	106 119,66 €	90 000,00 €	49 500,00 €
HERGUGNEY	Enfouissement réseau BT rue Du Gué, rue du Pax et route de Charmes	94 777,93 €	90 000,00 €	49 500,00 €
LANDAVILLE	Enfouissement réseau BT Grande Rue	74 532,19 €	74 532,19 €	40 992,70 €
LIGNEVILLE	Enfouissement réseau BT, tranche 4	110 090,30 €	90 000,00 €	49 500,00 €
MONTHUREUX SUR SAONE	Enfouissement réseau BT rue du Château, place de la République et rue du Général Leclerc	27 852,10 €	27 852,10 €	15 318,66 €
SALLE (LA)	Enfouissement réseau BT route du Clair Matin	58 049,17 €	58 049,17 €	31 927,04 €
VAUDEVILLE	Enfouissement réseau BT rue de Longchamp, chemin de la Haie Comtesse et route de Dompierre	103 239,06 €	90 000,00 €	49 500,00 €

TOTAUX	860 559,42 €	738 336,08 €	406 084,84 €
---------------	---------------------	---------------------	---------------------

MONTANT FACE disponible pour les communes rurales en 2021	336 300 €
--	------------------

7 communes rurales ne seraient pas retenues en 2021 au titre du FACE :

REBEUVILLE	Enfouissement réseau BT rue du Pont
MOYEMONT	Enfouissement réseau BT rue de la Forêt
SAINT MENGE	Enfouissement réseau BT rue du Château et rue de la Fontaine
SAULXURES LES BULGNEVILLE	Enfouissement réseau BT Grande Rue et rue Canelle
SAUVILLE	Enfouissement réseau BT rue de la Creuse, rue de la Certé et rue de Vrécourt
SOCOURT	Enfouissement réseau BT au centre du village, tranche 2
VILLOTTE	Enfouissement réseau BT, tranche 3

Concernant les 7 dossiers non retenus cette année, Monsieur Claude HUSSON demande s'ils seront prioritaires l'année prochaine.

Monsieur le Président indique que non ; dans les critères de classement, il existe des pénalités pour les communes ayant perçu des subventions dans les 3 années précédentes, mais pas de bonification à celles qui présenteraient leur dossier tous les ans, et ce, afin de continuer à favoriser des projets d'aménagement global.

- Sous-programme extension : La Commission FACE a retenu 13 dossiers subventionnables à hauteur de 242 877,46 € pour une enveloppe de 241 000 €.

SDEV : SUBVENTIONS FACE Extension 2021

Dotation FACE	241 000,00 €
---------------	--------------

Communes	nature des travaux	dépenses subventionnables en € HT	montant de la subvention en € (60%)	Autre source de financement		Date prévisionnelle d'engagement
				Commune - 18%	Syndicat - 22%	
Programme prévisionnel retenu le 23/06/2021 :						
ARRENTES DE CORCIEUX	Alim bâtiment agricole M. VALANCE (SARL Jolies Cocottes)	43 823,46 €	26 294,08 €	7 888,22 €	9 641,16 €	2eme trimestre 2021
AUZAINVILLIERS	alim lotissement rue Bois le Prieur	8 950,50 €	5 370,30 €	1 611,09 €	1 969,11 €	2eme trimestre 2021
BAN SUR MEURTHE CLEFCY	Alim parcelle station de traitement	35 623,58 €	21 374,15 €	6 412,24 €	7 837,19 €	3eme trimestre 2021
BULGNEVILLE	alim lotissement communal 7 lots au Tenneché	20 842,25 €	12 505,35 €	3 751,61 €	4 585,30 €	3eme trimestre 2021
CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Alim bâtiment agricole GAEC des Auriens	30 713,13 €	18 427,88 €	5 528,36 €	6 756,89 €	3eme trimestre 2021
DAMBLAIN	alim GAEC de la courbe sauce	69 860,69 €	41 916,41 €	12 574,92 €	15 369,35 €	3eme trimestre 2021
ENTRE DEUX EAUX	Alim réservoir eau Fouchifol	74 042,66 €	44 425,60 €	13 327,68 €	16 289,39 €	3eme trimestre 2021
FRIZON	Alim bâtiment agricole COLIN	8 207,50 €	4 924,50 €	1 477,35 €	1 805,65 €	3eme trimestre 2021
LIEZEY	alim BT station de traitement	17 058,60 €	10 235,16 €	3 070,55 €	3 752,89 €	3eme trimestre 2021
LUSSE	Alim bâtiment communal pour boulangerie	12 752,35 €	7 651,41 €	2 295,42 €	2 805,52 €	2eme trimestre 2021
MONT LES LAMARCHE	Alim BT station de traitement	30 119,91 €	18 071,95 €	5 421,58 €	6 626,38 €	2eme trimestre 2021
ROVILLE AUX CHENES	Alim cheverie des chênes	16 412,18 €	9 847,31 €	2 954,19 €	3 610,68 €	2eme trimestre 2021
VIEUX MOULIN	Alim réservoir d'eau	36 388,95 €	21 833,37 €	6 550,01 €	8 005,57 €	3eme trimestre 2021
TOTAL		404 795,76 €	242 877,46 €	72 863,24 €	89 055,07 €	

- Sous-programme renforcement : La Commission FACE a retenu 22 dossiers subventionnables à hauteur de 1 147 455,62 € pour une enveloppe de 1 144 100 €.

SDEV : SUBVENTIONS FACE Renforcement 2021

		Dotation FACE	1 144 100,00 €			
Communes	nature des travaux	dépenses subventionnables en € HT	montant de la subvention en € (80%)	Autre source de financement		Date prévisionnelle d'engagement
				Commune - 0%	Syndicat - 20%	
Programme prévisionnel retenu le 23/06/2021 :						
ARCHES	renft BT issu du poste grand quartier	46 784,88 €	37 427,90 €	0,00 €	9 356,98 €	2eme trimestre 2021
BAN DE LAVELINE	renft BT poste rochette	46 225,21 €	36 980,17 €	0,00 €	9 245,04 €	3eme trimestre 2021
BAN DE SAPT	renft BT issu du poste chatas 2	32 676,79 €	26 141,43 €	0,00 €	6 535,36 €	3eme trimestre 2021
BAN SUR MEURTHE CLEFCY	renft BT issu du poste chêne	40 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	3eme trimestre 2021
CHAUMOUSEY	renft BT poste Passée des Prêtres	30 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	3eme trimestre 2021
DENIPAIRE	renft BT poste Centre	129 333,72 €	103 466,98 €	0,00 €	25 866,74 €	2eme trimestre 2021
FONTENAY	renft BT issu du poste Les Magnys	57 054,07 €	45 643,26 €	0,00 €	11 410,81 €	2eme trimestre 2021
HERGUGNEY	renft BT issu du poste village	100 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	3eme trimestre 2021
HOUSSEAS	renft BT issu du poste les angles	172 804,07 €	138 243,28 €	0,00 €	34 560,81 €	2eme trimestre 2021
JEANMENIL	renft BT issu du poste ERRIEMONT	87 830,08 €	70 264,06 €	0,00 €	17 566,02 €	2eme trimestre 2021
JEANMENIL	renft BT issu du poste haut pré	14 802,11 €	11 841,69 €	0,00 €	2 960,42 €	2eme trimestre 2021
JUBAINVILLE	renft BT issu du poste centre	70 178,63 €	56 142,90 €	0,00 €	14 035,73 €	2eme trimestre 2021
LAVELINE-DU-HOUX	renft BT issu du poste HERIGOUTTE	72 050,92 €	57 640,74 €	0,00 €	14 410,18 €	2eme trimestre 2021
MANDRAY	renft BT issu du poste les angles	22500,76	18 000,61 €	0,00 €	4 500,15 €	3eme trimestre 2021
MARTIGNY-LES-GERBONVA	renft poste Lavières	27 308,11 €	21 846,49 €	0,00 €	5 461,62 €	2eme trimestre 2021
MORVILLE	renft BT issu du poste eglise	107 676,72 €	86 141,38 €	0,00 €	21 535,34 €	2eme trimestre 2021
SAINT GENEST	renft BT poste centre	68 516,11 €	54 812,89 €	0,00 €	13 703,22 €	3eme trimestre 2021
SAINT OUEN LES PAREY	renft BT rue des vannes pour alimenter armoire fr	4 364,26 €	3 491,41 €	0,00 €	872,85 €	2eme trimestre 2021
THIEFOSSE	renft BT postes Burotte et Les Longènes	110 000,00 €	88 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	3eme trimestre 2021
UZEMAIN	renft BT poste Champ du Faite	46 321,97 €	37 057,58 €	0,00 €	9 264,39 €	3eme trimestre 2021
WISEMBACH	renft BT issu du poste gravelle	87 028,45 €	69 622,76 €	0,00 €	17 405,69 €	2eme trimestre 2021
XAMONTARUPT	renft BT issu du poste centre	60 862,67 €	48 690,14 €	0,00 €	12 172,53 €	2eme trimestre 2021
TOTAL		1 434 319,53 €	1 147 455,62 €	0,00 €	286 863,91 €	

- Sous-programme sécurisation : La Commission FACE a retenu 17 dossiers subventionnables à hauteur de 547 248,78 € pour une enveloppe de 544 400 €.

SDEV : SUBVENTIONS FACE S 2021

		Dotation FACE	544 400,00 €			
Communes	nature des travaux	dépenses subventionnables en € HT	montant de la subvention en € (80%)	Autre source de financement		Date prévisionnelle d'engagement
				Commune - 0%	Syndicat - 20%	
FACE S						
Programme prévisionnel retenu le 23/06/2021 :						
AINVELLE	sécu BT route de Isches et de Fres	39 273,01 €	31 418,41 €	0,00 €	7 854,60 €	3eme trimestre 2021
AMBACOURT	sécu BT rue Aubert	19 801,69 €	15 841,35 €	0,00 €	3 960,34 €	3eme trimestre 2021
ARRENTES DE CORCIEUX	sécu BT poste Centre Arrentes	56 000,00 €	44 800,00 €	0,00 €	11 200,00 €	3eme trimestre 2021
BASSE SUR LE RUPT	sécu BT poste Haut de Planois	40 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	3eme trimestre 2021
BERTRIMOUTIER	sécu BT poste Layegoutte	64 000,00 €	51 200,00 €	0,00 €	12 800,00 €	3eme trimestre 2021
CHARMOIS L'ORGUEILLEU	sécu BT poste Norampierre	9 000,00 €	7 200,00 €	0,00 €	1 800,00 €	3eme trimestre 2021
COUSSEY	sécu BT poste Croix Noire	16 000,00 €	12 800,00 €	0,00 €	3 200,00 €	3eme trimestre 2021
EVAUX ET MENIL	sécu BT poste Sorbier	80 000,00 €	64 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	3eme trimestre 2021
LE THOLY	sécu BT poste Les Combes	24 000,00 €	19 200,00 €	0,00 €	4 800,00 €	3eme trimestre 2021
LE THOLY	sécu BT poste Faing le Biche	28 500,00 €	22 800,00 €	0,00 €	5 700,00 €	3eme trimestre 2021
LUSSE	sécu BT poste Trois Maison	70 000,00 €	56 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	3eme trimestre 2021
PLOMBIERES LES BAINS	sécu BT poste Ermitage	47 772,55 €	38 218,04 €	0,00 €	9 554,51 €	3eme trimestre 2021
SAINT JEAN D'ORMONT	sécu BT poste centre	31 166,67 €	24 933,34 €	0,00 €	6 233,33 €	3eme trimestre 2021
SAINTE BARBE	sécu BT poste Centre	31 088,85 €	24 871,08 €	0,00 €	6 217,77 €	3eme trimestre 2021
VENTRON	sécu BT poste Meusfoux	50 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	3eme trimestre 2021
VENTRON	sécu BT postes Scierie comunale,	50 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	3eme trimestre 2021
XARONVAL	sécu BT chemin de la quarelle	27 458,21 €	21 966,57 €	0,00 €	5 491,64 €	3eme trimestre 2021
TOTAL		684 060,98 €	547 248,78 €	0,00 €	136 812,20 €	

Monsieur Florent DUVAL précise que le FACE raisonne de façon globale par programmes, qui ne sont que prévisionnels. Dans l'hypothèse où une commune ne donnerait pas suite, son dossier serait remplacé par celui d'une autre commune.

Par ailleurs, les estimations réalisées par les Chargés d'affaires du SDEV sont généralement surévaluées afin de prendre en compte des éventuels imprévus ou hausses des coûts (principalement liés au covid).

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose aux Membres du Bureau d'approuver les programmes de travaux retenus par la Commission FACE.

DELIBERATION N°27/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, adopte les propositions d'attribution des subventions du FACE émises par la Commission compétente réunie le mercredi 23 juin 2021 et dont les détails sont joints en annexe à la présente délibération.

APPROUVE l'abondement exceptionnel de l'enveloppe du FACE par le budget du SDEV à hauteur de 77 866,72 € (prévisionnels)

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SDEV pour l'année 2021.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

4 - Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2019-2022

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 14 septembre 2018 portant sur l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public (mâts et candélabres, consoles et crosses, luminaires et projecteurs, lampes, accessoires) à apporter au SDEV, à réaliser entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres compétente s'est réunie les 17 octobre et 27 novembre 2018 pour attribuer ledit accord-cadre.

7 entreprises se sont vues attribuer l'accord-cadre :

- la Société ECLATEC de LAXOU (54)
- la Société COMATELEC de ROISSY CHARLES DE GAULLE (95)
- la Société GHM de SOMMEVOIRE (52)
- la Société BG LUM de CREHANGE (57)
- la Société FIMEC de NORROY LE VENEUR (57)
- la Société SELUX de MIRIBEL (01)
- la Société ROHL de ERSTEIN (67)

Conformément à la délibération du Bureau N°B49/28-11-2018, Monsieur le Président du SDEV a signé les accords-cadres avec les entreprises attributaires le 17 décembre 2018.

Cet accord-cadre est mixte, c'est-à-dire qu'il s'exécute soit par des bons de commande pour les fournitures correspondant aux termes définis dans le marché, soit par des marchés subséquents pour les fournitures dont les besoins ne sont pas définis dans celui-ci.

Ainsi, des consultations pour l'attribution de marchés subséquents ont été effectuées. Les lettres de consultation ont été envoyées aux entreprises attributaires de l'accord-cadre **le 18 mai 2021** pour l'ensemble des consultations. La date limite de réception des offres était fixée au **10 juin 2021 à 11H00**.

Les Membres du BUREAU sont invités à autoriser Monsieur le Président du SDEV à signer les marchés subséquents aux accords-cadres conclus avec les entreprises susmentionnées, après présentation de l'analyse des offres.

La liste des marchés subséquents sur lesquels le Bureau est amené à se prononcer est la suivante :

- a) CELLES SUR PLAINE : travaux EP coordonnés au renforcement BT poste Eglise – affaire n° 2020/5/035

- b) JEANMENIL : rénovation EP secteur Fraispertuis tranche 2 – affaire n° 2020/5/043
- c) LE VAL D'AJOL : enfouissement EP secteur de Faymont tranche 2 – affaire n° 2019/6/038
- d) UBEXY : enfouissement EP tranche 4 – affaire n° 2020/4/003

Pour mémoire, les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont les suivants : offre économiquement la plus avantageuse selon :

- Prix des fournitures (40%) : Les offres seront notées de 0 à 40 en fonction des prix proposés dans le Descriptif Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) pour chaque marché subséquent. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$40 \times \frac{\text{prix le plus faible}}{\text{prix proposé par le candidat}}$$

- Esthétique (35%) : L'esthétique des produits proposés par opération sera notée de 0 à 35 suivant les capacités d'intégration et d'adaptabilité des produits proposés sur le site spécifique à chaque opération. L'offre présentant des caractéristiques esthétiques identiques à celles demandées dans la lettre de consultation recevra une note de 35/35. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction de l'intégration des produits sur le site spécifique de l'opération.

- Performances photométriques des luminaires (15%) : il sera demandé de fournir avec chaque offre une étude photométrique sur un tronçon droit de rue. Les caractéristiques à prendre en compte sont fournies par le maître d'ouvrage (classification de la voirie, les niveaux d'éclairage et d'uniformité à atteindre, la hauteur de feu des points lumineux...). En fonction des niveaux d'éclairage et d'uniformité à atteindre, le candidat transmet les caractéristiques des lanternes, justifiées par l'étude photométrique et précise notamment, la puissance et le flux lumineux sortant des lanternes, leur efficacité énergétique, le niveau d'éclairage moyen, le niveau d'uniformité, le taux d'éblouissement, la distance entre deux points lumineux permettant d'obtenir ces résultats. Le candidat doit justifier le coefficient de maintenance utilisé dans l'étude photométrique. Pour rappel, le contrat de maintenance mis en œuvre comprend le remplacement des lampes à décharge tous les 4 ans et une visite annuelle de vérification/nettoyage de tous les points lumineux (nettoyage des vasques, vérification des connexions électriques et de l'état de fonctionnement des protections électriques). L'offre présentant les meilleures caractéristiques photométriques recevra une note de 15/15. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction des performances photométriques du matériel proposé.

- Délais de livraison (10%) : Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction des délais proposés pour chaque opération définie à l'article 1.3 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$10 \times \frac{\text{délai le plus court}}{\text{délai proposé par le candidat}}$$

Monsieur le Président laisse donc la parole à Monsieur Florent DUVAL, Directeur Général des Services, pour présenter les différents marchés.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président remercie Monsieur Florent DUVAL, et demande aux Membres du Bureau s'ils ont des questions.

Aucune autre question n'étant soulevée concernant ces marchés, Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur chacun d'eux.

A l'unanimité, les Membres du Bureau valident chaque marché tel que présenté.

DELIBERATION N°28/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture

de matériels d'éclairage public relatif aux travaux EP coordonnés au remplacement BT poste Eglise à CELLES SUR PLAINE avec l'entreprise ROHL de ERSTEIN/KRAFFT (67) pour un montant de 4 144,00 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

DELIBERATION N° 29/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP secteur Fraispertuis TR2 à JEANMENIL avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (93) pour un montant de 6 844,00 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

DELIBERATION N° 30/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP tranche 4 à UBEXY avec l'entreprise SELUX de MIRIBEL (01) pour un montant de 21 808, 15 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

DELIBERATION N° 31/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP à Faymont tranche 2 à LE VAL D'AJOL avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 9 780,96 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur le Président sollicite une inversion des points à l'ordre du jour. Les Membres du Bureau valident cette proposition.

6 - Questions diverses

Suite à une demande de Madame le Payeur départemental, reçue le 17 juin 2021, Monsieur le Président propose d'accepter de passer en non-valeur un titre de recettes irrécouvrable en raison d'une liquidation judiciaire : 2019 T-1312 : 64,54 € (ALA ENERGY).

DELIBERATION N°32/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, décide d'admettre en non-valeur le titre de recettes suivant au compte 6542 au motif que son recouvrement par le comptable public n'est plus possible :

2019 T-1312 : 64,54 € (ALA ENERGY)

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

5 – Préparation de la réunion du Comité Syndical du 23 juin 2021

Monsieur le Président commente les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical prévue à l'issue de cette réunion du Bureau, à 17h30.

Il laisse la parole à Monsieur Benjamin POLIN pour présenter les services envisagés par le SDEV à destination des communes en matière de transition énergétique. Une discussion s'engage à ce sujet.

Madame Odile DURANT-FRECHIN attire l'attention des Elus sur la transposition comptable à donner à la mise en place de ces services : budget annexe, TVA...

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président conclue la séance en procédant à une présentation du nouveau site internet du Syndicat : www.sdev88.fr

La séance est levée à 17h30.

Prochaine réunion du Bureau : 15 septembre 2021.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (**effectué le 24 juin 2021**)
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- certifie conforme le présent compte-rendu,
- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Serge RENAUX

